



Caen, le 16 février 2022

Évolution du surendettement des ménages dans le département du Calvados en 2021

En 2021, le nombre de dossiers de surendettement déposés dans le département du Calvados a baissé de 22 % par rapport à 2019, année de référence compte tenu d'une année 2020 atypique¹

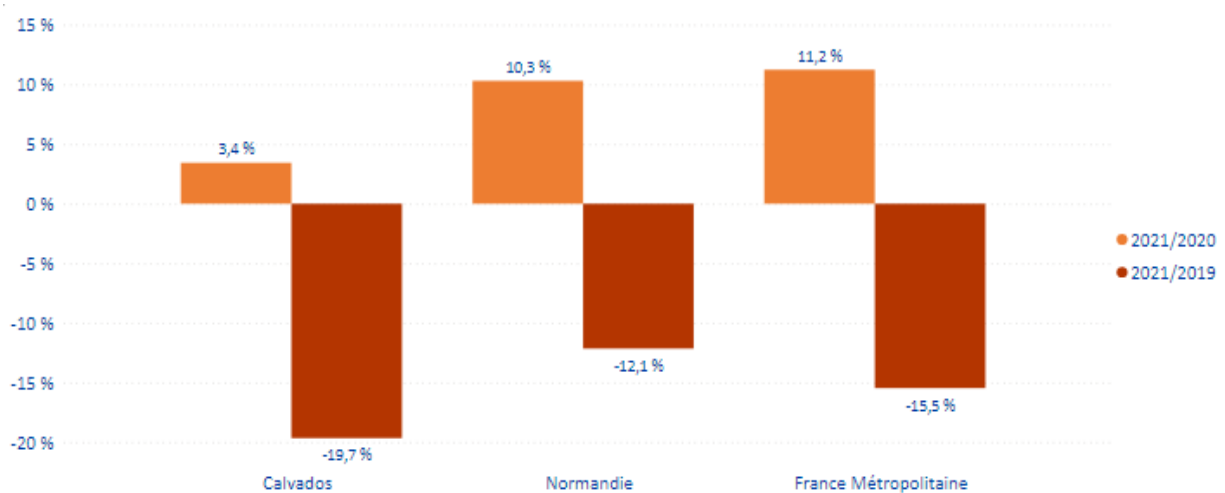
En 2021, le nombre de dossiers de surendettement déposés baisse de 22 % dans le Calvados par rapport à 2019.

Sur cette même période, le repli est de 20 % en Normandie et de 15% en France métropolitaine.

1 386 dossiers ont été déposés dans le Calvados au cours de l'année 2021 ².

Dans le Calvados, comme dans le reste de la France, la crise sanitaire n'a pas donné lieu à une reprise du surendettement des ménages.

Évolution du nombre de dossiers déposés dans le Calvados, en Normandie et en France



Source : Banque de France

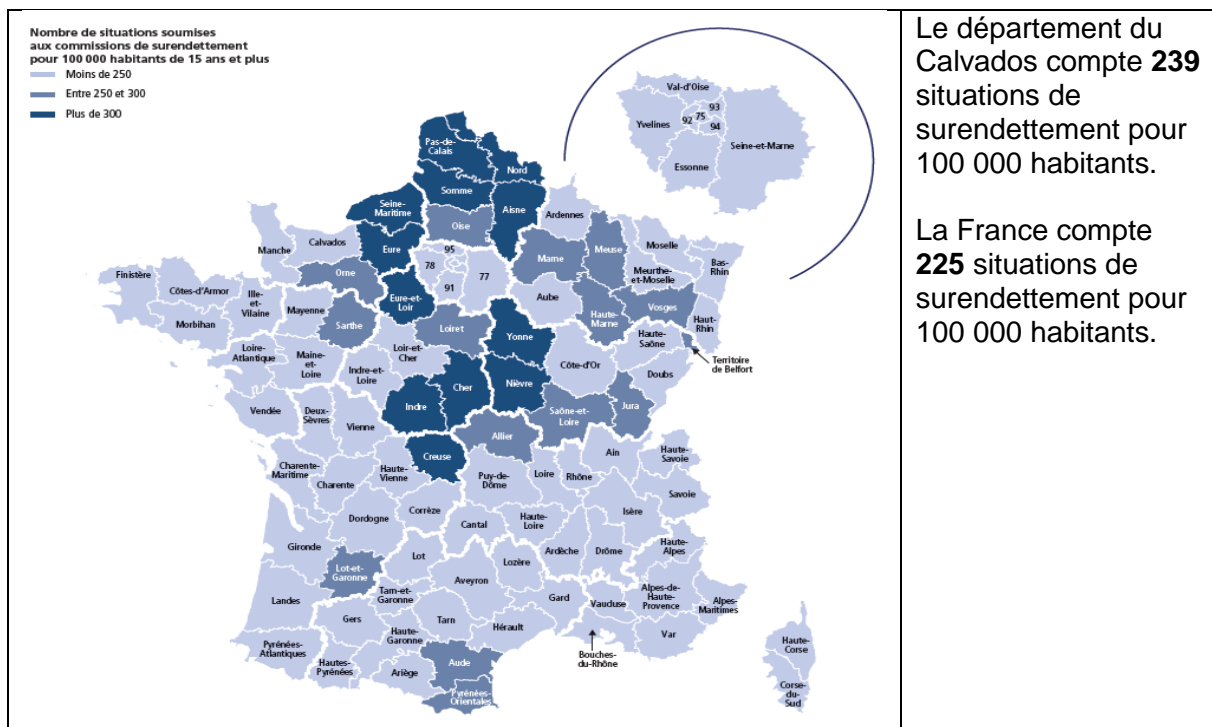
¹ Banque de France (2021), « Crise Covid-19 et surendettement des ménages : une baisse record du nombre de dossiers déposés en 2020 », *Bulletin*, n° 238/2, novembre-décembre.

² 1 340 dossiers de surendettement avaient été déposés dans le Calvados en 2020.

Dans le Calvados, en 2021, l'endettement médian hors immobilier des ménages surendettés s'établit à 16 427 euros (contre 14 611 euros en Normandie et 16 075 euros en France).

50 % des procédures de surendettement ont donné lieu à un réaménagement des dettes, y compris avec un effacement partiel (contre 50% en Normandie et 49% en France).

41 % des procédures de surendettement ont donné lieu à un effacement total des dettes dans le département (41% en Normandie et 40% en France).



Source : Banque de France

Retrouvez des informations plus détaillées, comprenant des éléments sur le surendettement en France, dans la région et dans le département, dans [l'enquête typologique 2021](#).

Dans le département du Calvados, la Banque de France va prochainement mettre en place :

- un correspondant inclusion financière (CORIF) qui a pour objet d'être l'interlocuteur privilégié des intervenants sociaux et bancaires du département sur les sujets relatifs à l'inclusion financière ;
- un conseil départemental de l'inclusion financière (CDIF) qui, sous la présidence du directeur départemental de la Banque de France, vise à mieux connaître et faire connaître les dispositifs d'inclusion financière au sein du département, à diffuser le résultat des travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au sein des territoires et à capter les préoccupations et les attentes en matière d'inclusion financière. 10 à 15 personnes, prioritairement des praticiens et des représentants des secteurs bancaire, associatif et institutionnel y siègent.

Au titre de sa mission en matière [d'inclusion financière](#) , la Banque de France a informé ou accompagné près de 3 millions de personnes en 2021.

Une information ? Une question ? Une demande ?

Nous sommes présents dans chaque département et vous accueillons à nos guichets sur rendez-vous ou par téléphone (34 14). Vous pouvez aussi nous joindre par courrier (Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS CEDEX 01) ou sur notre site internet :

www.banque-france.fr / rubrique particuliers/inclusion financière.

Nos services : traitement du [surendettement](#), [droit au compte](#), [droit d'accès aux fichiers d'incidents](#), service d'information [infobanque-assurance](#) et informations sur les autres [dispositifs d'inclusion financière](#) (plafonnement des frais d'incidents bancaires, offre spécifique, microcrédit...)

Inclusion financière / la Banque de France à votre service !

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Suivez nous    